



FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. Elle est la porte-parole d'un mouvement de 3500 associations, regroupées au sein de 80 organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer.

CAHIER D'ACTEUR

La transition se fera avec les citoyens ou ne se fera pas

Pour France Nature Environnement, la transition discutée dans ce débat public doit être énergétique, écologique et sociétale. Elle doit faire face à trois problèmes mondiaux majeurs : l'impact de la pollution de l'air sur la santé publique, le réchauffement climatique et la disparition accélérée de la biodiversité. Mais elle doit aussi économiser les ressources naturelles que nous extrayons du sol et exploitons, préserver les écosystèmes, stopper le gaspillage, changer notre regard sur la consommation et comprendre que « plus » n'est pas toujours synonyme de « mieux ».

Lors du débat national de 2013 sur la transition énergétique, un comité de citoyens observateurs avait déclaré avoir compris qu'il s'agissait d'une transition sociétale, que c'était un défi considérable et qu'ils étaient prêts à le relever à condition que ceux qui ont plus de moyens donnent l'exemple : l'Etat, le monde économique et les collectivités territoriales.

Tous ensemble, nous pourrons réduire la pollution de l'air et des sols, améliorer les solidarités et la coopération entre territoires, développer des activités d'avenir, produire localement une énergie maîtrisée par les citoyens, indépendante des conflits géopolitiques et sans risque majeur.

Il y a urgence à agir : la PPE doit être la feuille de route et poser des objectifs de résultats chiffrés qui permettront d'évaluer l'action du gouvernement dans la mise en œuvre de la transition énergétique.

POUR UNE PPE QUI POSE LES JALONS D'UNE TRANSITION GLOBALE

7 MESURES POUR METTRE LA FRANCE SUR LES RAILS

Si la loi pour la transition énergétique (LTECV) de 2015 a fixé des objectifs relativement ambitieux, force est de constater que les décisions qui ont suivi ne sont pas cohérentes : un décret « décence » pour les logements précaires indécents, des fiches de CEE (certificats d'économie d'énergie) parfois grossièrement surévaluées, le renoncement à l'objectif de réduction à 50% de la part du nucléaire en 2025 sans aucune date ultérieure, ou encore la remise en cause des premiers parcs éoliens marins...

Pour s'engager vraiment dans la transition énergétique, trois actions sont à mener de front : la maîtrise de la demande d'énergie, l'arrêt des énergies fossiles et du nucléaire et le développement des énergies renouvelables. Pour cela, la PPE doit porter des principes forts.

1. Engager et massifier la rénovation énergétique des logements privés

Si les logements neufs sont, aujourd'hui, conformes à la réglementation thermique 2012 et la norme BBC - des avancées satisfaisantes - la rénovation des logements existants, elle, peine à décoller. 500 000 rénovations par an avaient été annoncées à la fin du mandat précédent. Nous n'en sommes qu'à la moitié. Il s'agit, pour la plupart, de rénovations partielles peu performantes qui permettent, certes, un gain de confort mais assez peu de gains d'énergie. Les travaux ont surtout porté sur les portes, fenêtres et chaudières à condensation.

L'urgence est d'assurer un conseil indépendant et de proximité pour les ménages afin d'engager les travaux les plus adaptés et d'orienter les financements publics vers les rénovations performantes et vers les ménages précaires.

Au-delà des diverses aides souvent très difficiles à

obtenir, la complexité réside dans l'avance des fonds pour les particuliers. Le développement de tiers investisseurs est une voie que l'Etat devrait encourager malgré l'opposition du secteur bancaire.

Enfin, contrairement à ce qui a été fait, les taux d'aides doivent être d'autant plus importants que les travaux visent une rénovation plus globale et plus performante. Il s'agit bien de promouvoir les économies d'énergie, pas seulement d'aider la filière bâtiment. Pour les ménages en situation précaire, ces économies d'énergie sont aussi souvent des économies de dépenses de santé.

2. Améliorer les économies d'énergie et d'électricité sur les équipements domestiques

Un effort sur la performance des équipements a déjà été réalisé avec la mise en place de l'étiquette énergie. Ainsi les appareils de froid ont divisé par 4 leur consommation. L'éclairage a aussi été fortement réduit avec la multiplication des lampes basse consommation. Seuls échappent à cette échelle de performance les chauffages électriques car ils sont tous aussi peu performants.

Il faut maintenant s'attaquer aux portables, ordinateurs, tablettes dont la part dans la consommation augmente de façon spectaculaire. Ils représentent déjà le premier poste de consommation d'énergie dans le secteur tertiaire.

Une campagne d'information pour arrêter les veilles inutiles serait, également, bienvenue, ainsi que la sortie du marché des appareils les plus énergivores.

3. Atténuer la pollution de l'air qui nuit à notre santé et les émissions de gaz à effet de serre (GES) en réduisant le trafic routier

La mobilité est un enjeu essentiel de la transition car elle cumule forte consommation d'énergie, émissions importantes de GES et pollutions nuisibles à la santé. De plus, elle ne cesse de croître. Il est indispensable de réduire le transport routier de marchandises en supprimant les avantages fiscaux du gazole routier et en fixant des objectifs volontaristes pour le fret ferroviaire.

Il faut faire payer aux poids lourds leur part dans la dégradation des infrastructures routières (écotaxe poids lourds abandonnée par l'Etat). Sur les autoroutes, ils sont responsables des ¾ des dégradations de la chaussée et ne payent, pourtant, qu'un quart des péages. Chaque citoyen qui empreinte une autoroute concédée paye donc une bonne part de l'usure provoquée par les poids lourds.

Il faut, également, limiter la part de la voiture individuelle en développant d'autres types de mobilité plus écologiques via des appels à projets financés par l'Etat : dans les transports en commun (750 millions d'euros), pour le développement des infrastructures cyclables (200 millions d'euros), pour des aides au changement de comportement (indemnité kilométrique vélo, bonus pour les vélos à assistance électrique, etc.). Ceci est tout à fait possible car la moitié des déplacements en voiture sont limités à 3 km.

Il restera évidemment des voitures individuelles, souvent électriques mais pas seulement car le véhicule électrique dispose d'une autonomie limitée et d'une empreinte écologique lourde en analyse du cycle de vie. La voiture électrique a sa place pour les flottes captives des collectivités. Pour les particuliers, la voiture au gaz naturel, puis au gaz renouvelable, est une option intéressante pour la voiture principale. Ce gaz renouvelable peut être alimenté par de l'hydrogène (injecté dans le réseau) obtenu par électrolyse de l'eau grâce à l'électricité en surplus des énergies renouvelables.

Enfin, il faut aussi limiter la consommation énergétique de tous les véhicules neufs au moyen de normes européennes alignées sur l'accord de Paris (en s'assurant de la fin des fraudes massives sur les mesures des émissions) et taxer le kérosène des avions qui bénéficie de privilèges injustifiés.

4. Faire le choix clair des énergies renouvelables (EnR)

Les EnR sont de plus en plus compétitives et créatrices d'emplois. Il est impératif que cette PPE pour 2023 fixe comme objectif minimum les fourchettes hautes de la

précédente PPE pour chaque filière, à l'exception de l'hydraulique et du bois énergie, et en se donnant les moyens d'aller vers 45 % d'énergies renouvelables en 2030.

FNE avait souligné la proportion trop importante de bois énergie dans la dernière PPE. Cette énergie n'est pas une énergie renouvelable comme le solaire ou l'éolien, la reconstitution de l'écosystème forestier se comptant en décennies. La forêt a d'autres enjeux environnementaux, récréatifs, sociaux et économiques. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre une hiérarchie des usages du bois, la valorisation énergétique se situant en fin de chaîne. Notre fort besoin de chaleur impose, par ailleurs, de stopper toute production d'électricité à partir du bois énergie (perte des 2/3 de l'énergie), un « Gardanne » bis étant absolument à proscrire.

Pour l'hydraulique, il faut préserver les quelques ruisseaux de bonne qualité restant. Le plus grand service que l'hydraulique pourrait rendre à la transition est la mise en place de stations de pompage sur les infrastructures existantes pour stocker et déstocker l'énergie en complément au solaire et à l'éolien.

Toute énergie a un impact bien que les EnR en aient moins que les fossiles et les fissiles. Il est donc essentiel de bien choisir les sites de production en tenant compte, non seulement de la ressource, mais aussi de la sensibilité du milieu.

5. Atteindre 15 % des installations d'énergies renouvelables portées par les citoyens et les collectivités à l'horizon 2030

Il existe deux modes de décision pour produire des énergies renouvelables : celui des exploitants et celui des territoires. Pour les exploitants, l'enjeu clé est de trouver les sites les plus productifs indépendamment de la sensibilité du milieu. Pour le territoire, il s'agit d'identifier toutes les ressources dont il dispose et de les utiliser de façon cohérente et complémentaire, même si les sites ne sont pas les plus productifs.

La prise en compte de la sensibilité du territoire est donc assez spontanée dans cette vision territoriale, de même

que l'implication des citoyens. Rappelons qu'en Allemagne, plus de la moitié des installations d'EnR appartient aux citoyens.

6. Fermer les centrales à charbon encore en activité en France et accompagner les transitions professionnelles et la création de nouvelles activités dans les bassins d'emplois concernés

7. Inscrire une trajectoire claire de réduction de la puissance nucléaire

Il est fondamental de fixer des fermetures additionnelles à Fessenheim d'ici à 2023 et à l'horizon 2028 afin d'atteindre l'objectif fixé par la loi : 50 % de nucléaire dans le mix électrique français à horizon 2025. La PPE doit clairement établir le nombre de réacteurs à fermer et ainsi donner une visibilité sur l'évolution du parc nucléaire pour éviter des investissements inutiles, anticiper et accompagner ces fermetures dans les territoires. EDF n'a pas les moyens de rénover 58 réacteurs à un bon niveau de sûreté, d'autant que les provisions pour démantèlement et gestion des déchets sont déjà très insuffisantes comparées aux autres pays. Mieux vaut donc en rénover moins, mais les rénover correctement afin de garantir la sûreté de ces vieux réacteurs. La sûreté nucléaire n'est, malheureusement, jamais évoquée dans le document du maître d'ouvrage, alors que cet aspect est présent dès l'article premier de la LTECV « en luttant [...] contre les risques industriels majeurs [...] et en garantissant la sûreté nucléaire ». Dans cette optique, le gouvernement a retenu seulement 2 des 4 scénarios d'évolution de l'offre et la demande d'électricité élaborés par RTE qui respectent les objectifs de réduction des émissions de CO2 en repoussant aux calendes grecques la limitation de la part du nucléaire !

Les scénarios RTE choisis supposent une quantité d'électricité exportée absolument étourdissante : le triple d'aujourd'hui. Cela laisse présager de nombreux projets d'interconnexion de lignes THT à toutes nos frontières et autant de problèmes (opposition, adaptabilité du réseau).

Enfin, la PPE ne peut ignorer la question de la gestion des matières et des déchets nucléaires. Ce thème doit être discuté en toute transparence afin d'aboutir à la mise en place d'un Plan National de gestion de ces déchets précis qui sera d'autant mieux accepté par les collectivités que sera établi un arrêt programmé rapide des fermetures des réacteurs sans possibilité de retour en arrière.

CONCLUSION

La transition énergétique repose avant tout sur une maîtrise de la consommation et du gaspillage. Une politique volontariste de rénovation des bâtiments publics et d'aide aux citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement, pour faire baisser les charges de chauffage, doit être une priorité affichée de cette PPE.

Le second enjeu pour réussir la transition est le développement cohérent de toutes les énergies renouvelables selon un rythme régulier et soutenu (éviter les stop and go), une législation stable, une attention particulière quant au choix des sites de production et une gouvernance accrue des citoyens.

Enfin, l'excès d'énergie et d'électricité résultant des politiques précédentes impose forcément une diminution forte de l'électricité nucléaire, l'exportation en masse étant irréaliste. La réduction de la part de l'électricité d'origine nucléaire est la condition sine qua non du déploiement massif des EnR en France.